UNIVERSITE DE DIJON	Référence GALAXIE : 4497

Numéro dans le SI local :	0741
Référence GESUP :	
Corps :	Professeur des universités
Article :	46-3
Chaire :	Non
Section 1 :	01-Droit privé et sciences criminelles
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	Droit national et transnational du sport
Job profile :	Sport law
Research fields EURAXESS :	Juridical sciences
Implantation du poste :	0211237F - UNIVERSITE DE DIJON
Localisation :	Dijon
Code postal de la localisation :	21000
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	ESPLANADE ERASME - SPE BP 27877 21078 - DIJON CEDEX
Contact administratif : **N° de téléphone :** **N° de Fax :** **Email :**	LAURENCE BRONNER RESPONSABLE DU POLE RH-PE 03 80 39 50 41 03 80 39 50 44 03 80 39 50 69 spe.recrutement@u-bourgogne.fr
Date de prise de fonction :	01/09/2020
Mots-clés :	
Profil enseignement : **Composante ou UFR :** **Référence UFR :**	UFR DSEP
Profil recherche :	
Laboratoire 1 :	201722342R (201722342R) - CENTRE DE RECHERCHE SUR LE DROIT DES MARCHES ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX - FRE 2003
Application Galaxie	OUI

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

Campagne d'emplois 2020

Composante d'affectation : UFR Droit, Sciences Economique et Politique

⚠ Publication au titre de l'article 46-3

Désignation de l'emploi :

Numéro de l'emploi : 0741

Nature de l'emploi : Professeur des universités

Section(s) CNU de publication : section 01

Composante d'affectation (localisation) : UFR Droit Sciences économique et politique

Laboratoire d'accueil : CREDIMI

Nature du concours : 46-3

Date de nomination demandée : 1er septembre 2020

Profil de publication : Droit national et transnational du sport

Profil en Anglais / « Job Profil » (300 caractères maximum) : Sports Law

Enseignement :

Objectifs pédagogiques et besoins d'encadrement :

Le droit du sport et le droit du travail sont deux disciplines qui ont fait l'objet d'un important développement à la Faculté de droit et de sciences politiques de l'Université de Bourgogne.

Outre les enseignements dispensés dans le tronc commun, de la licence au Master 1 (Droit du sport en L3 et Droit du travail en L3 sur deux semestre, soit près de 60h CM, mais aussi en AES), une offre de formation diversifiée a été développée en M2 (60 heures de cours de droit du sport en M2 et d'importants volumes de cours de droit du travail en M2 RH et Droit du travail approfondi ainsi qu'en DU Droit du travail expert).

Enfin, soulignons que la Faculté de droit ne dispose actuellement d'aucun Professeur

spécialisé en droit du travail ni en droit du sport, et que le recrutement d'un tel spécialiste permettrait de combler les besoins en matière d'enseignement comme d'encadrement dans ces disciplines.

Contacts enseignement :
Julia Heinich, Vice-Présidente de la Section Droit Privé
Julia.Heinich@univ-bourgogne.fr

Pour les enseignements en master 2 PJS : Cécile Chaussard, Codirectrice du master 2 PJS
cecile.chaussard@u-bourgogne.fr

Recherche :

Le Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux (CREDIMI) a été créé en 1967 à la Faculté de Droit de Dijon. Il regroupe des internistes mais surtout des internationalistes de droit privé et de droit public autour de thèmes de recherche axés sur les aspects juridiques des relations économiques internationales.

Le CREDIMI a développé dès les années 1960 la théorie de la *lex mercatoria*, à savoir celle de l'existence d'un droit privé, non étatique, né de la pratique des opérateurs privés du commerce international, qui l'identifie aujourd'hui tant au plan national qu'international en tant qu'« école de Dijon ». Dans cet « incubateur de pensées », les travaux ensuite menés en droit du sport ont permis de caractériser l'existence d'un véritable « ordre juridique sportif » autonome de l'ordre juridique étatique, institué par la « communauté sportive » sécrétant ses propres normes, sanctionnées de surcroît par la justice privée d'un Tribunal arbitral du sport installé à Genève.

L'équipe de droit du sport au sein du CREDIMI (le Laboratoire de droit du sport) perpétue et renouvelle ainsi les problématiques de l'école de Dijon. Des recherches sur plusieurs thématiques relatives au sport et à ses relations avec le marché y sont ainsi menées : l'arbitrage dans le sport, le dopage, les données sportives, la « publicisation » du droit national du sport, les normes sociales applicables aux sportifs et clubs professionnels, la *lex sportiva* et le pluralisme juridique, etc.

Consécutivement à la conclusion de deux conventions de recherche, l'équipe se concentre actuellement sur deux grands thèmes. Le premier a pour objet la relation de travail transnationale dans le sport, principalement sa régulation (incluant notamment les sources extranationales). Le second a trait à l'identification de plusieurs « Ecoles de Droit du sport » et à leur caractérisation.
Des sujets de thèse de doctorat devront être proposés sur ces thématiques nouvelles, thèses ayant vocation à être encadrées par le nouveau professeur.

Contact recherche :
Clotilde JOURDAIN-FORTIER, professeure, directrice du CREDIMI
clotilde.fortier@u-bourgogne.fr

article 46-3 du décret 84-431 du 6 juin 1984

« Dans la limite du neuvième des emplois mis aux concours dans l'ensemble des disciplines, des concours sont réservés aux maîtres de conférences titulaires, à la date de clôture des inscriptions, de l'habilitation à diriger des recerches. Le docotrat d'Etat est admis en équivalence de l'habilitation à diriger des recherches.
Les tituaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le conseil national des universités ou, dans les disciplines pharmaceutiques, par le conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques. Ces deux instances siègent en application des dispositions de l'article 9-3 du présent décret.
Les candidats doivent en outre avoir accompli, au 1er janvier de l'année du concours, dix années de service dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur au titre d'une mission de coopération culturelle, scientifique et technique en application de la loi n° 72-659 du 13 juillet 1972 relative à la situation du personnel civil de coopération culturelle, scientifique et technologique, dont cinq années en qualité de maître de conférences titulaire ou stagiaire. »

MODALITES DE DEPOT DE CANDIDATURE

La campagne de recrutement est entièrement dématérialisée.

Enregistrement des candidatures et dépôt des pièces du dossier dans le domaine applicatif GALAXIE

du 25 février 2020, 10 heures, heure de Paris, au 26 mars 2020, 16 heures, heure de Paris.

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs.htm

Les pièces à fournir pour la candidature à un poste d'enseignant-chercheur (professeur des universités et maître de conférences) sont recensées dans les arrêtés du 13 février 2015 modifiés.

Toutes les informations relatives à la campagne de recrutement 2020 à l'université de Bourgogne, à l'enregistrement de la candidature et au dépôt des pièces constitutives du dossier sont consultables sur le site de l'université de Bourgogne

http://www.u-bourgogne.fr/universite/l-ub-recrute/recrutement-d-enseignants.html